



## LE MOT DU PRIEUR

Le pape Benoît XVI l'a annoncé il y a peu : son prédécesseur immédiat, le pape Jean-Paul II, qui a gouverné l'Eglise de 1978 à 2005, va être béatifié le dimanche 1<sup>er</sup> mai, six ans seulement après sa mort. Après la béatification par Jean-Paul II du pape qui avait convoqué le concile Vatican II, Jean XXIII, voici celle du pape qui a appliqué les principes du concile et les a comme incarnés durant plus d'un quart de siècle à la tête de l'Eglise. Jean-Paul II fut le pape des grands rassemblements organisés au cours de ses nombreux voyages, mais aussi le pape des gestes spectaculaires en direction des autres religions, chrétiennes ou non, comme la rencontre d'Assise ou le baiser du Coran.

Cette béatification pose au fidèle catholique des questions angoissantes : si Jean-Paul II est déclaré bienheureux, c'est donc que tous les principes du Concile sont à adopter, qu'il ne peut plus être question de les rejeter et de les combattre. Nous voudrions apporter quelques

éléments de réponse, en utilisant un article remarquable de l'Abbé Jean-Michel Gleize dans *Le Courrier de Rome* de février 2011, ainsi que différents articles du dossier consacré par la revue *Fideliter* (N° 182) aux saints du Concile. Nous comparerons ensuite les pontificats respectifs de Jean-Paul II et de saint Pie X, dernier pape canonisé.

Précisons tout d'abord que la béatification n'engage en rien l'infailibilité pontificale. Il s'agit d'un acte par lequel le pape accorde la permission de rendre un culte public au béatifié dans certaines parties de l'Eglise. Cet acte n'est pas un précepte et reste réformable. Cette béatification ne nous assure donc pas de la rectitude doctrinale et de la sainteté de vie du pape défunt.

## Jean Paul II, bienheureux ?

Certes, me direz-vous, mais les autorités de l'Eglise vont-elles s'arrêter en si bon chemin. Si la béatification est pour demain, la canonisation sera pour après-demain. Les exaltés qui tenaient des pancartes « Santo subito » au cours des funérailles de Jean-Paul II ris-

## OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE 2011

Chapelle	Reims	Charleville	Joinville	Le Hérie	Saint-Quentin	Troyes
<b>Jedi Saint</b>						
Confessions	18h00	Pendant l'adoration	Pendant l'adoration			18h30
Messe Vespérale	19h00	19h00	19h00	17h30	18h00	19h00
	Adoration du Saint Sacrement au reposoir jusqu'à 24h00					Adoration jusqu'à 22h30
<b>Vendredi Saint</b>						
Chemin de Croix	15h00	15h00	18h00	11h00	15h00	17h00
Confessions	Après le Chemin de Croix	Après le Chemin de Croix				Après le Chemin de Croix
	18h00		17h30			
Fonction Liturgique	19h00	19h00	19h00	15h30		19h00
<b>Samedi Saint</b>						
Confessions	18h00 à 19h00	18h15 à 19h00	20h30 à 21h30	17h00		21h30
Vigile Pascale	22h00	22h30	22h15	22h30		22h00

quent de se voir presque exaucés. Or, par la canonisation, le souverain pontife porte une sentence définitive pour inscrire au catalogue des saints le béatifié d'hier. Ce faisant, le pape se prononce sur trois points :

- le fidèle défunt est dans la gloire du ciel ;
- il a mérité de parvenir à cette gloire en pratiquant les vertus héroïques qui ont valeur d'exemple pour toute l'Eglise ;
- un culte public dans lui être rendu.

Si l'infaillibilité d'une canonisation ne constitue pas un article de foi, il s'agit d'une sentence quasi-unanime des théologiens et bien téméraire serait celui qui la contredirait. Mais en examinant bien les choses, si nous pouvons affirmer comme certaine l'infaillibilité des canonisations faites entre 1170 (date à laquelle le pape se réserve la béatification et la canonisation) et le Concile Vatican II, nous pouvons légitimement douter que les nouvelles canonisations engagent ainsi l'assistance du Saint Esprit, garant de la vérité des dogmes dans l'Eglise. L'Abbé Gleize, dans son article, signale trois points sur lesquels un doute a été introduit par les réformes récentes.

Il mentionne en premier lieu l'insuffisance de la nouvelle procédure : des deux procès requis précédemment avant la béatification, un seul subsiste. Les miracles demandés étaient de deux au moins à chaque étape : il en suffit maintenant d'un seul. Avant une canonisation, le pape devait par trois fois réunir les cardinaux et leur demander leur avis, ce qui n'est plus requis. Auparavant, le jugement sur l'héroïcité des vertus ou le martyre devait intervenir au moins 50 ans après la mort du serviteur de Dieu ; le délai est désormais de 5 ans, délai non respecté pour Mère Térésa et Jean-Paul II. L'Eglise examinait autrefois une cause en vérifiant soigneusement l'ensemble des témoignages humains, ainsi que la confirmation surnaturelle par les miracles. Elle semble aujourd'hui répondre à la hâte à la pression médiatique et à l'émotion populaire. Pourtant, si cet acte de la canonisation est couvert par l'autorité divine, celle-ci, loin d'exclure l'examen attentif des témoignages disponibles, l'exige au contraire par sa nature. De même qu'un pape ne proclame pas de manière brouillonne un nouveau dogme, mais pèse tous les arguments en faveur de la promulgation, de même il ne peut engager l'autorité du Saint-Esprit sans avoir pris tous les moyens humains de s'assurer de l'héroïcité des vertus et de la rectitude doctrinale du candidat à la canonisation.

Le deuxième argument avancé par l'Abbé Gleize est celui du retour au collégialisme. Les règles pour les canonisations reviennent à ce qu'elles étaient avant le XII<sup>e</sup> siècle : le pape laisse aux évêques le soin de juger immédiatement de la cause des saints et se réserve seulement le pouvoir de confirmer le jugement des Ordinaires. Encore un domaine d'application de la collégialité, innovation du Concile Vatican II. Comme le

dit l'Abbé Gleize : « lorsque le pape exerce son ministère personnel pour procéder à une canonisation, il semble bien que sa volonté soit d'intervenir comme l'organe du magistère collégial ; les canonisations ne sont donc plus garanties par l'infaillibilité personnelle du magistère solennel du pape ».

La dernière difficulté vient d'un changement dans la notion de sainteté. Celle-ci peut exister dans une âme à des degrés divers. Nous commençons à être saints quand nous vivons en état de grâce : c'est-là le degré minimal de la sainteté, requis pour mériter le ciel. Mais cette sainteté peut grandir jusqu'à atteindre ce que les auteurs spirituels appellent la perfection : une complète identification avec le Christ, une activité largement sous la dépendance directe de l'Esprit Saint. C'est alors que le chrétien pratique les vertus héroïques, surtout celles de foi, d'espérance et de charité. Héroïque ne signifie pas ici que sa vie relève de l'épopée grandiose, mais que sa sainteté se rapporte à un mode d'agir plus divin qu'humain, en ce sens que les dons du Saint Esprit agissent en lui de manière tout à la fois fréquente et manifeste. Dans cette optique, les saints ne courent pas les rues : la perfection chrétienne reste une denrée rare, même si des périodes de foi profonde voient fleurir plus de fruits de sainteté que d'autres. Cet équilibre fut complètement bouleversé par Jean-Paul II qui multiplia les cérémonies de béatification et de canonisation. Il plaça sur les autels 483 saints, soit plus que tous les papes depuis quatre siècles. Ce changement quantitatif a pour fondement un changement qualitatif. Comme le remarque l'Abbé Gleize : « Si les béatifications et les canonisations sont désormais plus nombreuses, c'est parce que la sainteté dont elles témoignent possède une signification différente : la sainteté est non plus quelque chose de rare mais quelque chose d'universel. Cela s'explique parce que la sainteté est considérée depuis Vatican II comme une donnée commune ».

Ces trois considérations viennent jeter un doute sérieux sur l'infaillibilité des nouvelles canonisations. Comme partout, le Concile introduit la nouveauté et le doute dans une matière pourtant bien défrichée par la théologie catholique. Il faudra bien un jour que le Magistère, l'orage de la crise passé, se penche sur ces questions, redonne des règles claires et fasse le tri dans cet amas de canonisations et de béatifications nouvelles, dont la plupart reconnaissent une véritable sainteté, mais déclarée au terme d'une procédure douteuse. Quant à quelques-unes d'entre elles qui élèvent des personnalités pour le moins controversés, aux doctrines peu sûres et bien dans l'air du temps, un travail d'éclaircissement s'avèrera nécessaire.

Après avoir répondu à cette question épineuse, nous pouvons, mais ce sera pour le mois prochain, examiner les bilans respectifs de Jean-Paul II et de saint Pie X.

*Abbé Ludovic Girod*



**Cérémonie de canonisation de Juan Diego, le voyant de Guadalupe, à la basilique Nuestra Senora de Guadalupe, Mexico, le 31 juillet 2003.**

Des femmes indigènes font une "limpia" au pape Jean Paul II. La "limpia" est un rite païen de purification encore condamnée en 1998 dans un livre écrit par le Père Daniel Gagnon, responsable des questions de foi à l'archevêché de Mexico.



Abbé Bertrand Labouche

**Message aux fidèles pour les vingt ans du prieuré**

Qu'ils sachent que je les bénis tous de grand coeur et que je prie pour eux au saint autel. Je n'oublie pas les nombreuses grâces et miséricordes de Notre Seigneur, en particulier pour la construction de l'église Notre-Dame de France et la petite école Saint-Rémi. Il m'est difficile de remercier tous ceux et celles qui apportèrent leur aide précieuse, car je craindrais d'en oublier. Je nommerai toutefois le cher monsieur Van Campenhout, sans lequel vous n'auriez pas une belle église à Reims ... ni sans **SAINT JOSEPH** ! Car une annonce avait été faite un Dimanche, alors que nous n'avions ni de lieu pour construire, malgré de nombreuses recherches, ni d'argent : ce fut une promesse de trente messes en l'honneur de Saint Joseph s'il nous aidait manifestement à réaliser ce projet. Dans la semaine qui suivit cette annonce, le lieu fut trouvé et Mr Van Campenhout, docile à saint Joseph, offrit un don qui dépassa largement ce que la Maison de Suresnes

demandait pour commencer une telle oeuvre !

Et petite anecdote, un enfant de l'école, le lendemain de l'annonce, me remit, une dent en moins, l'euro que la "souris" lui avait apporté la nuit : "C'est pour aider à construire l'église", dit-il, on sans mérite.

Après l'inauguration de l'église, les trente messes furent, bien sûr, célébrées, en remerciement et honneur de saint Joseph et sa statue fut placée en bonne place dans votre église. Nous lui devons beaucoup.

Qu'il bénisse vos prêtres, protège vos familles, vous rende toujours plus dociles à la grâce de Notre Seigneur, et suscite de saintes vocations sacerdotales et religieuses parmi les jeunes !

Je confie aussi ce souhait à notre Bonne Mère du Ciel. Soyez fidèle à votre chapelet quotidien !

Je vous bénis tous et célébrerai la sainte messe le 13 mai aux intentions du Prieuré, et de ses fidèles.

**PETITE LEÇON DE LITURGIE.**



Aux messes fériales de Carême (messe de carême en semaine donc pas le dimanche), de l'Avent, des Quatres-Temps (sauf de Pentecôte) et messes de Requiem, on se tient à genoux :

- pendant les collectes (après l'*Orémus*, jusqu'à ce que l'on ait répondu *Amen*)
- les lundi, mercredi (sauf des Quatres-Temps et Mercredi-Saint) et vendredi de Carême pendant le verset *Adjuva nos* du trait.
- pendant les postcommunions et les oraisons super populum.

Aussi aux mots *Humiliate capita vestra*, on incline la tête jusqu'à ce que l'on ait répondu *Amen*.

# AU FIL DU TEMPS ...



**Samedi 19 février** : réunion des louveteaux et des jeannettes au Prieuré. Les chefs préparèrent une activité adaptée au temps hivernal : une séance de pâte à sel dans le réfectoire. Les petites mains purent pétrir la pâte, la découper ou la modeler avant de la faire cuire au four. Il ne leur reste plus maintenant qu'à peindre leurs diverses productions chez eux.

**du 24 au 27 février**: l'abbé Challan Belval passe quelques jours à Joinville et le vendredi des messieurs viennent couper du bois qui servira au chauffage de la chapelle, l'année prochaine. Il ne reste plus qu'à le débiter et le ranger.

**Samedi 26** : cérémonie de fiançailles entre Jean-Raymond Philipot et Elisabeth de Lavedan de Casaubon à l'Eglise Notre-Dame de France. Une cérémonie suffisamment rare dans notre Prieuré pour qu'elle mérite d'être publiée.

**Dimanche 27** : les fidèles de Troyes peuvent assister à la messe dominicale à 10 heures, grâce à la présence du Père Lecareux présent dans la région.

**Vacances de février** : une panne de chaudière d'une semaine nous permet de remettre à l'honneur notre cheminée du salon. Il est bon de venir lire auprès du feu, mais il faut bien se couvrir dans les autres pièces de la maison. Notre tas de bois diminue un peu, notre réserve de gaz baisse moins vite. Mais les quelques économies sont vite englouties dans la facture du plombier de remplacement appelé en désespoir de cause, notre plombier habituel ne répondant même plus au téléphone en raison de sa surcharge de travail.

**Du 28 février au 4 mars** : session de théologie au séminaire Saint Curé d'Arns à Flavigny-sur-Ozerain, à laquelle se rendent les Abbés Girod et Challan Belval. L'Abbé Girod, privilège de la fonction, peut loger sur place, l'Abbé Challan Belval regagne le domicile de ses parents tous les soirs, le séminaire ne pouvant loger tous les prêtres présents. Le Père Emmanuel-Marie, d'Avrillé, nous expose au pas de charge le traité d'introduction à l'Ecriture Sainte. Durant la session se déroulent également les réunions de doyens et de prieurs avec le Supérieur de District.

**Samedi 5** : l'Abbé Sylvain Lamerand, prieur à Croix, dans le Nord, prêche à Prunay une récollection de préparation au Carême, à laquelle assistent une dizaine de valeureux paroissiens. Nous sommes heureux d'organiser au moins une fois par an une petite halte spirituelle pour nos fidèles, mais nous avouons que nous sommes gênés de solliciter des prédicateurs de qualité aux emplois du temps très chargés pour un aussi petit nombre de fidèles.

**Dimanche 6** : l'Abbé Lamerand assure le ministère à Charleville-Mézières et prêche de nouveau une récollection pour les fidèles des Ardennes, plus nombreux pour l'occasion que les Champenois. L'Abbé Castel se trouve dans le Nord pour célébrer les cinquante ans de mariage de ses parents. Il participe le dimanche au ministère du Prieuré de Croix.

**du 11 au 19** : l'abbé Challan Belval offre une neuvaine de messes en l'honneur de St Joseph, afin qu'il nous aide pour les travaux du Couvent. Les paroissiens et de nombreux fidèles s'y associent par la récitation de la prière "Glorieux St Joseph". La neuvaine se termine par la solennité du St Patriarche, le 19 mars. Messe chantée et salut du T.St Sacrement sont suivis par près de 40 personnes. Puis un chaleureux dîner en rassembla une vingtaine. Que St Joseph nous entende!!

**Samedi 19** : fête de saint Joseph. L'Abbé Challan Belval, en se rendant à Reims pour la messe chantée, a un nouvel accident avec sa voiture, avec seulement des dégâts matériels fort heureusement. Comme l'Abbé doit se rendre ensuite à Joinville pour y célébrer une autre messe, Monsieur Tritscher se propose pour l'y conduire. Il peut y récupérer son ancien véhicule qui va le dépanner en attendant.

L'Abbé Girod se rend à Le-Hérie-la-Viéville pour la journée des parents du Cours Notre-Dame-des-Victoires. Il célèbre la messe dans l'imposante église paroissiale du village que le curé laisse à notre disposition pour l'occasion, avec prédication en chaire s'il vous plaît. L'après-midi, les élèves nous régalaient avec



Athalie de Racine. C'est non seulement un délice pour l'esprit avec cette langue si pure du 17<sup>ème</sup> siècle, ce style noble et simple à la fois, mais aussi une véritable réfection de l'âme par les enseignements si riches de l'histoire sainte admirablement mis en lumière par la foi de l'auteur.

**Dimanche 20** : bénédiction à Reims d'une nouvelles statue de saint Joseph qui remplace avantageusement la petite que nous avions jusqu'à présent. Les fidèles pourront plus facilement prier celui qui protège à la fois les familles chrétiennes et la grande famille des chrétiens.

# PÉLÉ



# PENTECÔTE 2011

## VRAI ROI par L'HOSTIE



**Samedi 11 juin,**

**Dimanche 12 juin,**

**Lundi 13 juin**

“Celui qui mange de ce pain vivra éternellement”, dit Notre Seigneur. Quelle promesse ! Pour en comprendre toute la portée, pour saisir la grandeur et la beauté du sacrement de l’Eucharistie, pour profiter pleinement des grâces de la sainte communion, offrons à Dieu ces trois jours de pèlerinage. Nos sacrifices, nos méditations et nos cantiques attireront sur nous les grâces divines et nous ferons pénétrer plus profondément dans le mystère de la charité du Christ qui se donne à nous dans ce sacrement : “Je suis le pain vivant descendu du ciel”. Par cet hommage public à Jésus-Hostie, nous lui témoignerons notre amour et réparerons les outrages dont il est victime chaque jour.

*Abbé de Lacoste*

*Bulletins d'inscriptions dans toutes nos chapelles*

**Inscription pour le car au départ de Reims (pour les 3 jours ou seulement le lundi) :**

M. Axel Thienpont, tél. 03 26 82 11 79

**Chapitre des adultes :** M. André-Jean Philippoteaux, tél. 03 26 82 42 78.

**Chapitre des enfants :** " Saint-Rémi " : M. Nicolas Guénamant, tél. 03 23 30 11 35.

Samedi 2 avril  
à 17h30  
**Chapelet pour la vie**



dans la  
cathédrale de  
Reims  
(devant l'autel du  
Saint Sacrement)

**Pour communiquer avec le  
Prieuré par Internet**

Ecole Saint-Rémi : 51e.prunay@fsspx.fr  
Prieuré Notre-Dame-de-Fatima : 51p.prunay@fsspx.fr  
Abbé Ludovic Girod : abgirod@free.fr  
Abbé François Castel : frcastel51@free.fr  
Abbé Nicolas Challan Belval : nicolaschallanbelval@hotmail.fr

*Attention : l'abus d'Internet nuit gravement à la santé de l'âme !*

**Carnet de Famille**

**Baptême**

Jeanne Chenaux le samedi 5 mars à Reims

**Quelques dates  
importantes pour  
les mois à venir**

**Dimanche 15 mai 2011** : Cérémonie des premières communions (récollecion le samedi 14 après-midi)

**Dimanche 22 mai 2011** : Kermesse du prieuré.

**Dimanche 5 juin 2011** : Cérémonie des communions solennelles (retraite préparatoire du 1er au 4 juin)

**Du samedi 11 au lundi 13 juin 2011** : pèlerinage de Pentecôte de Chartres à Paris.

**ACTIVITÉS PAROISSIALES**

**Croisade du Rosaire :**

*Intention du mois d'avril :*

**Catéchismes :**

REIMS : Abbé Girod

Enfants (de 5 à 14 ans) : le mercredis 13 de  
14h30 à 16h30.

Adolescents (de 14 à 18 ans) : selon la demande.

Adultes : les 2ème et 4ème mardis de 20h30 à 21h30.

*Mardi 12* : la liberté religieuse (suite).

CHARLEVILLE : Abbé Castel

Les samedi 9 et 30 à 17h00.

TROYES : Abbé Girod

Les dimanches 3 et 17 de 16h30 à 17h30.

**Cercle de la Tradition :**

REIMS : Abbé Girod

Pas de cercle en avril.

CHARLEVILLE : Abbé Castel

Le samedi 9 à 19H00.

*Sujet* : la béatification prochaine de Jean Paul II.

TROYES : Abbé Girod

pas de cercle en avril.

**Cercle Sainte-Marie des mères de famille :**

PRUNAY : Abbé Girod

Mardi 19 de 14h30 à 16h00 (possibilité de  
confier les jeunes enfants à une institutrice).

**Croisade Eucharistique :**

*Intention du mois d'avril : la foi, et sa diffusion partout  
dans le monde.*

**SCOUTISME : GROUPE NOTRE-DAME DE FRANCE**

**Meute Bienheureux Charles de Foucauld** : (Louveteaux,  
garçons de 8 à 12 ans) : réunion au prieuré le samedi 16 de  
14h00 à 17h00.

**Ronde Sainte-Clotilde** : (Jeannettes, filles de 8 à 12 ans) :  
Idem.

**Scouts (garçons de 12 à 17 ans) :**

Prochaine activité : camp de Pâques en Saône et Loire du 25  
au 29 avril.

Les vendredis de Carême à 18h00

**Chemin de Croix**



à l'église  
**N.-D.-de-France**  
à la chapelle  
**Saint-Walfroy**

*Confessions à 17H45 ou après la messe*

# PROCESSION

en l'honneur  
des reliques  
de  
**SAINT  
JOSEPH**



**le dimanche 1<sup>ER</sup> Mai 2011**  
**à JOINVILLE (en Haute-Marne)**

**du Couvent des Annonciades**  
(22 av. Irma Masson - 52300 Joinville)  
**à l'Église Notre-Dame**

- ◆ *10h00 : Messe chantée au Couvent*
  - ◆ *Repas tiré du sac*
  - ◆ *15h30 : Départ de la Procession*
- Vénération des reliques à l'église*  
*Retour et Salut du T.S.Sacrement vers 17h30*



Contact: Abbé CHALLAN BELVAL - Prieuré N-D de Fatima  
3 rue Charles Barbelet - 51360 PRUNAY  
Tél: 03.26.61.70.71